



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du : Vendredi 12 décembre 2025

#### CONVOCATION

Date : 5 décembre 2025

Affichée le : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Pouvoirs : 3

Absent : 1

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGREN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

#### Absents représentés

M. François DELAIS ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR ..... Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

#### Absent

M. François RAMPON

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-12-08

#### OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI MODIFIANT LE TABLEAU DES EMPLOIS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L311-1, L313-1, L332-8 et L332-14.

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statuts particuliers du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu le tableau des emplois.

Considérant les besoins de service justifiant la nécessité de recruter un(e) assistant(e) administratif(ve) chargé(e) notamment de la gestion des marchés publics, il est proposé de créer un poste de rédacteur à temps complet.

Considérant qu'il convient de faire face aux nécessités de service afin d'assurer le bon fonctionnement de la Ville.

Considérant qu'il convient de prendre en compte ces modifications au tableau des emplois.

Après avis de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2025.  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

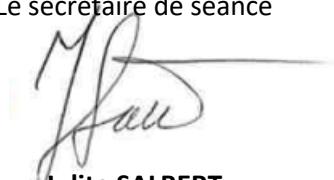
- **approuve**, pour faire face aux besoins du service visant à assurer le bon fonctionnement de la Ville, la création de :
  - Un poste de rédacteur à temps complet, ouvert à un agent contractuel le cas échéant.
- **adopte** la modification du tableau des emplois comme suit :

Filière	Emplois	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	Rédacteur à temps complet	5	6

- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget primitif 2025 au chapitre concerné et seront inscrits aux suivants au chapitre 012.
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

  
 Le Maire,  
 Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance  
  
 Julita SALBERT